

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 18 (1930)

Heft: 344

Artikel: Programme politique féminin, adopté par l'Association suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260053>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et que si, parfois, certaines questions sont envisagées et traitées sous des aspects très différents, sur le fond même de nos préoccupations, nous pourrions, dans d'autres cas, pratiquer une utile collaboration. C'est ce qu'il ne faut pas manquer de faire réaliser aux femmes de bonne volonté.

M. F.

Programme politique féminin, adopté par l'Association Suisse pour le Suffrage féminin

I. PROTECTION DE LA FAMILLE:

Protection de la maternité, notamment au moyen de l'assurance maternelle; amélioration du logement et de l'hygiène publique; institution de l'enseignement ménager obligatoire; amélioration des conditions économiques de la famille; amélioration de la situation légale de la femme mariée et de la mère.

II. PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE:

Protection de la petite enfance; protection de l'enfance illégitime; collaboration à l'œuvre de l'école; établissement et développement d'une juridiction et d'une législation pénale de l'enfance selon les principes pédagogiques.

III. TRAVAIL FÉMININ.

Formation professionnelle de la jeunesse féminine spécialement; accès des femmes à toutes les carrières et à toutes les charges publiques en tenant compte uniquement du mérite et sans distinction de sexe; « à travail égal, salaire égal »; meilleur écoulement des produits agricoles résultant du travail féminin, de façon à assurer à la paysanne un gain en rapport avec son travail; conditions de travail normales pour chacun; lutte contre l'exploitation du travail à domicile.

IV. PRÉVOYANCE SOCIALE:

Création et développement des différentes formes d'assurance sociale; participation aux tâches sociales de l'Etat et des communes; lutte contre l'alcoolisme la tuberculose et les maladies vénériennes; lutte contre les stupéfiants; amélioration du cinéma et de la littérature populaire; lutte contre la traite, la pornographie et l'immoralité; même morale élevée pour les deux sexes; création et développement de la police

Ces dames ont d'abord usé de la manière douce. Elles n'ont pas voulu attaquer de front leur sénateur-maire, dont elles apprécient les qualités réelles, et à qui leurs maris font sympathiquement cortège sur la liste républicaine municipale. Elles ont voulu le persuader aimablement. Elles lui ont rendu visite et plaidé la justice de leur cause. Peine perdue! M. Héry leur a déclaré que les femmes, n'étant pas les égales de l'homme, ne sauraient prétendre aux mêmes droits. Le vote minerait l'autorité maritale. L'instruction des filles a déjà fait bien des ravages, et notre Chrysale XX^e siècle laissa entendre à ces mères de famille instruites et sensées; anciennes élèves des lycées et des écoles supérieures de la région

Qu'une femme en sait toujours assez
Quand la capacité de son esprit se hausse
A connaître un pourpoint d'avec un haut de chausses.

Enfin il évoqua le spectre bien connu de l'homme noir. La femme ne saurait résister à l'influence persuasive de son directeur de conscience: le cléricalisme, voilà l'ennemi! Une de ses interlocutrices fit remarquer à M. Héry que, si les femmes étaient sensibles à l'éloquence, celle de leur sénateur saurait bientôt les vaincre. Pourquoi ne pas les mettre à l'épreuve? M. Héry secoua la tête et congédia ses visiteuses sur un refus poli.

Alors ces dames de Bressuire usèrent de la manière forte. Elles se constituèrent en comité, firent circuler une feuille de propagande, et annoncèrent la conférence contradictoire d'une célèbre avocate de Paris, une militante de la cause suffragiste, M^e Krae-

feminine; introduction d'une législation pénale s'inspirant d'un idéal éducatif plutôt que répressif; amélioration du régime pénitentiaire.

V. EN MATIÈRE INTERNATIONALE:

Appui aux efforts de la Société des Nations en faveur d'une paix durable et d'une meilleure compréhension internationale.

* * *

La réalisation de ce programme exige la participation directe des femmes à la législation et à son application. C'est pourquoi l'Association suisse pour le Suffrage féminin a la conviction que seul l'exercice des droits politiques permettra à la femme de remplir pleinement ses devoirs vis-à-vis de la famille et de la communauté.

De-ci, De-là...

Ministères féminins.

La cause des ministères féminins est gagnée, ou presque, dans le canton de Vaud, puisque le Synode de l'Eglise nationale vaudoise a voté, le 29 octobre, un projet de règlement établissant deux catégories de ministères féminins: *les suffragantes*, comportant toutes les charges pastorales, sauf la célébration du culte principal, la bénédiction des mariages et l'administration des sacrements, pour les licenciées en théologie; *les aides de paroisse*, ayant pour tâche l'instruction, l'administration et les soins aux malades indigents, pour les candidates non universitaires, ayant suivi certains cours théoriques et pratiques, et obtenu un certificat d'études spécial, suivi d'un stage.

Et pour la première fois, le 26 octobre, à Chailly sur Lausanne, une femme, M^e Lucette Monod, étudiante en théologie, est montée en chaire pour la lecture; elle est régulièrement inscrite au nombre des lecteurs de la paroisse. Cet événement avait attiré la foule au culte principal de Chailly.

Union centrale pour le bien des aveugles.

Le rapport annuel de cette Association est à la fois un compte rendu de l'activité et un appel de fonds. L'Union s'occupe de distribuer des brochures expliquant les soins à donner aux yeux des enfants; elle donne aux écoliers à vue faible des loupes, des cahiers à lignes spéciales, des plumes larges, et aux adultes aveugles des subsides et des cadeaux; elle paie des apprentissages de métiers et des pensions dans des instituts, etc.

Un fonds se constitue pour créer une école maternelle d'enfants

mer-Bach vint, parla; son charme conquit ceux que sa parole avait déjà ébranlés. Lorsqu'elle quitta Bressuire, il ne restait plus qu'un petit groupe de mâles impénitents autour de l'irréductible sénateur.

Le printemps passa, puis l'été. M. le Sénateur jouissait en paix de ses vacances parlementaires, et le projet Marraud dormait toujours dans ses dossiers. Ce n'est pas qu'il n'eût un brin d'inquiétude, et ces histoires de femmes commençaient de l'agacer un peu; ce fut bien pis lorsqu'à l'automne, la présidente du Groupe féministe bressuirais le convia au meeting que M^e Malaterre-Sellier, vice-présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes, devait haranguer à Bressuire, le 19 octobre. M. Héry est beau joueur. Il accepta. Quatre cents personnes, par un soir pluvieux, s'empilaient dans la salle du Théâtre municipal. Je ne répéterai pas ici les arguments de M^e Malaterre. Pour si évidents qu'ils nous paraissent, à nous suffragistes de longue date, ils avaient besoin d'être redits à Bressuire, et son éloquence — qui lui vaut une réputation internationale — leur prêtait un nouvel accent. Son discours empoigna la salle. Vint le tour de M. Héry, qui répeta son négatif acte de foi: « La femme est inférieure à l'homme; le bulletin de vote serait un instrument de discorde. La femme n'a pas de génie. La femme n'a pas de patriotism: n'a-t-il pas connu — ô honte! — des paysannes bressuiraises qui, pendant la guerre, envoyait aux soldats, prisonniers en Allemagne, des lous d'or dissimulés dans leurs provisions de bouche! O merveille! dirions-nous aujourd'hui, que cet instinct maternel, qui, d'un vol, s'élève au-dessus des étroits nationalismes! »